

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Communiqué de presse



Poitiers, 1^{er} décembre 2021

Viabilité hivernale : l'hiver, la sécurité sur les routes est notre affaire !

Alain PICHON, Président du Département de la Vienne, accompagné de Gilbert BEAU-JANEAU, Vice-Président du Département de la Vienne en charge des Routes et des Mobilités, ont présenté, ce jour, le dispositif de Viabilité Hivernale mis en place depuis la mi-novembre et jusqu'au début du mois de mars sur 2 700 kilomètres de routes départementales.

Étaient également présents Anne-Florence BOURAT, Gérard PÉROCHON et Henri COLIN, Conseillers Départementaux.



Le département de la Vienne est classé en zone climatique à « hiver peu rigoureux » et à « enneigement faible » ce qui correspond à des chutes de neige de 2 à 3 cm par heure. Il bénéficie certes d'une situation privilégiée, cependant, des intempéries hivernales (neige ou verglas) ne sont pas exclues, occasionnant alors de vrais problèmes de sécurité. Aussi, pour intervenir rapidement et sécuriser les routes, le Département de la Vienne met en place, chaque hiver, **de la mi-novembre jusqu'au début du mois de mars**, le service de Viabilité Hivernale.

L'organisation des moyens

L'organisation des moyens mis en œuvre par le Département de la Vienne est adaptée pour répondre aux intempéries les plus courantes (verglas, gelée blanche...) dans des délais raisonnables et pour éviter que des situations exceptionnelles ne se prolongent.

Le dispositif de Viabilité Hivernale est mis en place sur **les 2 780 km de routes** (sur un total de 4 780 km de voirie départementale) qui font l'objet d'une attention particulière de la part des équipes. Il mobilise, chaque hiver, **100 agents** prêts à intervenir de **5h à 22h tous les jours**, en situation courante.

Cependant, en période critique, toutes les routes ne peuvent être ni surveillées ni traitées en même temps, ni dans les mêmes délais. Des priorités sont donc établies en fonction du réseau en privilégiant les axes principaux (environ 1 000 km) pour ensuite s'occuper des axes secondaires. **25 unités d'intervention** (composées de deux agents) équipées de camions avec saleuse et lame de déneigement sont mobilisées.

Une surveillance constante...

La surveillance du réseau commence la nuit à partir de 4 h par les 13 patrouilleurs afin de déclencher, si nécessaire, les interventions dès 5 h. Les agents effectuent un suivi météorologique à partir du site Météo France professionnel avec la consultation des bulletins et des alertes spécifiques à la viabilité hivernale.

... et des stocks de sel

Pour permettre aux équipes d'intervenir, une commande de sel de 1 000 tonnes a été effectuée en octobre dernier pour un montant de 71 000 €. Le stock total de sel, de 4 000 tonnes, est réparti dans les **22 centres sur le territoire**. En cas de situation exceptionnelle, un stock de 1 000 tonnes de sel est réservé pour la Vienne par l'entreprise titulaire du marché de sel. Il peut être utilisé jusqu'à **3 000 tonnes de sel pendant un hiver rigoureux**. En effet, 100 à 200 kg de sel par kilomètre sont utilisés chaque hiver sur les routes départementales de la Vienne en fonction des conditions climatiques.

A noter que le sel a essentiellement une action sur le verglas. Sur la neige, en fonction de la nature de celle-ci, son efficacité est variable, voire totalement inefficace :

▶▶ Sur une neige sèche : cette neige tombe en général au-dessous de - 5°C, elle n'adhère pas à la route et reste très volatile. Le salage est dans ce cas quasiment inutile voire nuisible en la rendant adhérente à la route.

▶▶ Sur une neige humide : cette neige tombe entre 0°C et - 5°C ; elle adhère à la chaussée et se compacte très vite sous l'effet de la circulation. Elle peut donc devenir très glissante et dangereuse pour le trafic routier. Dans ce cas, le salage est nécessaire.

▶▶ Sur une neige mouillée : cette neige tombe au-dessus de 0°C ; elle s'évacue en général grâce au trafic routier, sans nécessité donc de salage.

De fait, le meilleur traitement de la neige reste le raclage. Le salage n'intervient qu'en complément.

De plus, pour limiter les effets du salage sur l'environnement, le Département de la Vienne a adopté la politique «**saler moins, saler mieux**» visant à réduire les volumes de sel utilisés pour une meilleure maîtrise des dosages répandus et l'utilisation de solutions techniques plus efficaces comme l'usage de la bouillie de sel. Il s'agit d'un mélange de sel en grain et de saumure. Ce mélange est obtenu lors de l'épandage des deux produits déversés simultanément. Il permet d'améliorer l'efficacité de l'action du sel dans la fonte du gel.

Zoom sur... le centre d'exploitation de Châtelleraut

Neuf personnes (sept agents d'exploitation, un chef de centre et un technicien de secteur) travaillent au sein du centre d'exploitation de Châtelleraut, situé dans la zone du Sanital. Pour le dispositif de la Viabilité Hivernale, un patrouilleur et une équipe de deux agents sont mobilisés sur le périmètre d'action du centre de Châtelleraut. Cette équipe traite **150 km de route départementale** dont principalement les RD 161 (rocade est de Châtelleraut), RD 910 de Port-de-Piles à Naintré et la RD 58 de Dangé-Saint-Romain à Buxeuil. Le matériel utilisé est un camion de 26 tonnes équipé d'une saleuse et d'une lame de déneigement.

Chiffres clés de la Viabilité Hivernale

▶▶ Personnel en astreinte

- Un cadre
- Un veilleur qualifié
- 13 patrouilleurs
- 25 équipes d'intervention de deux agents de la Direction Départementale des Routes
- 12 entrepreneurs et exploitants agricoles
- 10 équipes de syndicats de voirie, de communautés de communes et de communes
- 2 700 km de route traitées sur les 4 780 km de routes départementales

▶▶ Le matériel

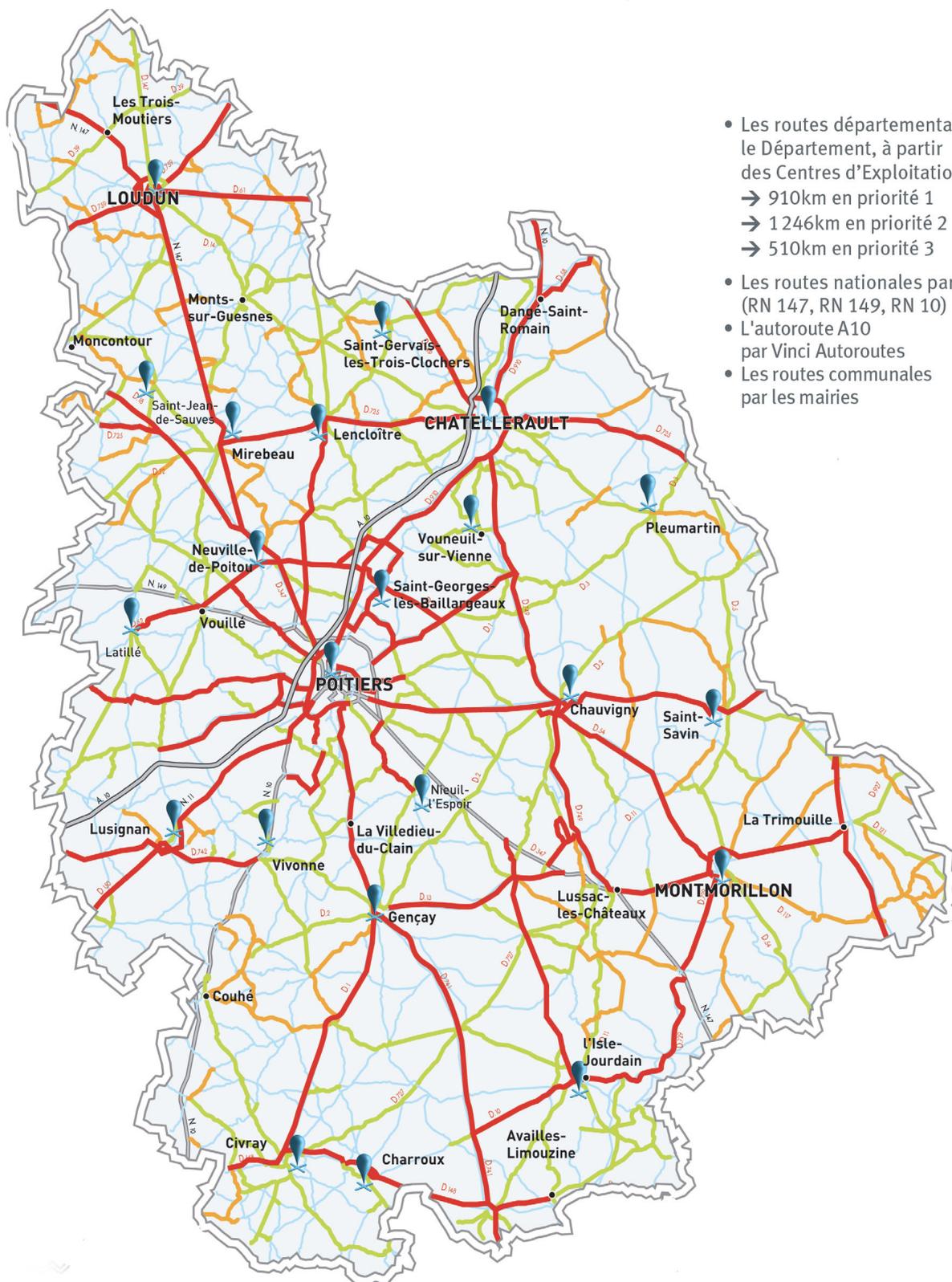
- 25 camions
- 25 saleuses dont 16 pour des salages préventifs sur le réseau structurant
- 25 lames de déneigement

Conseils pratiques

En hiver, les routes mêmes dégagées restent dangereuses par mauvais temps donc il faut, **impérativement** :

- Réduire nettement la vitesse sur route mouillée ou enneigée
- Faciliter le passage des engins de déneigement
- Ne pas freiner brusquement et utiliser le frein moteur
- En cas de fortes chutes de neiges, allumer les feux, rouler lentement, sans à-coups, et se tenir à 100 m minimum du véhicule qui précède
- Si nécessaire modifier l'horaire de départ
- Ne pas hésiter à changer d'itinéraire

Qui intervient sur les routes ?



- Les routes départementales par le Département, à partir des Centres d'Exploitation
 - 910km en priorité 1
 - 1246km en priorité 2
 - 510km en priorité 3
- Les routes nationales par l'État (RN 147, RN 149, RN 10)
- L'autoroute A10 par Vinci Autoroutes
- Les routes communales par les mairies